

GUICHET CARTE GRISE

Paris, le 3 mai 2024

Soraya Anrar, Directrice des Activités de Guichet Carte Grise

Nouvel éco-score 2024 : tout ce qu'il faut savoir

Vous souhaitez acheter une voiture électrique neuve ? Il est désormais essentiel de tenir compte de l'éco-score du véhicule pour bénéficier du bonus écologique. Découvrez tout ce qu'il faut savoir sur ce nouvel indicateur environnemental introduit par l'ADEME et le gouvernement français.

Éco-score : de quoi parle-t-on ?

L'éco-score, ou score environnemental, est un nouvel outil évaluant l'empreinte carbone liée à la production et au transport des voitures électriques. Introduit par le décret n°2023-930 du 7 octobre 2023, il est devenu l'un des critères pour prétendre au bonus écologique.

Calculé par l'ADEME, l'agence de la transition énergétique, ce score se base sur des données fournies par les constructeurs. En 2024, seuls les véhicules électriques obtenant un score supérieur à 60 sur 80 sont éligibles au bonus écologique.

Objectif de l'éco-score

L'objectif principal de cet indicateur est de favoriser les voitures neuves produites en France et dans l'Union européenne, tout en décourageant la production étrangère, notamment celle des véhicules produits en Chine.

En effet, les voitures électriques fabriquées en Chine ne sont pas éligibles au bonus écologique, car leur production et leur transport jusqu'en France sont jugés trop polluants.

Entrée en vigueur du nouvel éco-score

Le score environnemental est entré en vigueur suite au décret du 7 octobre 2023. Cependant, il existe un délai de carence. Il ne concerne pas les voitures commandées ou en leasing avant le 15 décembre 2023. Vous pouvez donc encore bénéficier du bonus écologique 2023 si la facturation ou le versement du premier loyer est effectué avant le 15 mars 2024.

Comment se calcule l'éco-score en 2024 ?

L'éco-score prend en compte plusieurs critères pour évaluer l'impact environnemental de la voiture, notamment :

- L'approvisionnement en métaux ferreux et en aluminium,
- Les matériaux utilisés dans la production,
- La batterie, sa composition et sa réparabilité,
- La consommation énergétique liée à la fabrication et à l'assemblage,
- Le transport jusqu'au lieu de distribution en France,
- La présence de matériaux biosourcés et recyclés.

Quels sont les critères d'éligibilité au bonus écologique ?

Pour prétendre au bonus écologique, les voitures électriques doivent respecter les conditions suivantes :

- Avoir un éco-score minimal de 60 points,
- Avoir un coût d'acquisition inférieur à 47 000 euros,
- Ne pas dépasser 2,4 tonnes,
- Être immatriculé en France dans une série définitive et ne pas avoir fait l'objet d'une première immatriculation en France ou à l'étranger.

Il est important de noter que l'éligibilité n'est pas rétroactive. Cependant, si un véhicule commandé devient éligible avant la livraison, le bonus écologique peut être obtenu.

Score environnemental : quelles sont les voitures éligibles au bonus écologique ?

L'ADEME établit une liste des véhicules éligibles au bonus écologique, mise à jour chaque mois. Parmi les modèles actuellement éligibles, on retrouve notamment la Peugeot e208, la DS 3, la Volkswagen ID, et la Nissan Leaf. De nouveaux modèles comme la Renault 5 et la Citroën ë-C3 sont prévus au cours de l'année 2024.

En conclusion, l'éco-score est un indicateur crucial pour favoriser les voitures électriques les moins polluantes. En tenant compte de cet aspect environnemental, nous contribuons tous à la transition vers une mobilité plus durable.

A propos de Guichet Carte Grise :

Service en ligne permettant de demander une carte grise en seulement 5 minutes sans se déplacer. Guichet Carte Grise offre une plateforme sécurisée et un service agréé et habilité par les autorités compétentes. L'équipe est disponible 7 jours sur 7. Les démarches administratives sont simplifiées et rapides.